Syndicat **N**ational des **P**ersonnels de l'**E**ducation et du **S**ocial
Protection **J**udiciaire de la **J**eunesse
Fédération **S**yndicale **U**nitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org ***Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr***

PETITION NATIONALE

SOLIDARITE AVEC LES COLLEGUES DE SAINT DENIS : NON AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Quatre collègues du CAE de St Denis : Anne Do Warsager, Sameya Ladjadj, Marie Claude Bénézet, Sonia Casagrande sont dorénavant concernées par des procédures disciplinaires, un avertissement pour les deux premières et un conseil de discipline pour les deux dernières. Alors que le 2/05, le Directeur de la PJJ s'était engagé à recevoir le SNPES-PJJ en audience nationale avant tout lancement de procédure, elles ont été informées le 4/05 par lettres recommandées d'une procédure extrêmement rapide avec la tenue des conseils de discipline le 3/06.
Le Directeur qui avait déclaré n'avoir pris aucune décision veut dorénavant monter d'un cran dans la répression.

L'administration, pour régler d'éventuelles difficultés institutionnelles, plutôt que de choisir la régulation, décide de sanctionner quatre collègues dont deux d'entre elles ont près de trente années d'exercice du métier d'éducatrice. Leurs pratiques professionnelles auprès des jeunes confiés n'ont jamais été mises en cause jusqu'alors, leur engagement auprès des mineurs et des familles est reconnu.

La décision de procédures disciplinaires traduit la volonté de l'administration de rendre des collègues individuellement responsables d'une situation institutionnelle. Elle vise à intimider tous ceux qui résisteraient dans leurs pratiques professionnelles aux nouvelles orientations de la PJJ.
Pour la DPJJ, la posture éducative basée sur la relation et le temps n'est plus en adéquation avec la commande politique actuelle, qui cible la rapidité et la visibilité des actions et qui va transformer les professionnels de la PJJ en simples exécutants judiciaires.

Sur la forme comme sur le fond, tout cela est inacceptable et relève d'une volonté de mise au pas des personnels de ce service!

Ce qui arrive aujourd'hui à St Denis peut survenir dans n'importe quel service !
Nous soussignés, nous opposons à toute sanction disciplinaire des quatre collègues du CAE de St Denis.

Nom	Prénom	Structure +département	Signature

Pétition à retourner en urgence au SNPES-PJJ/FSU 54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.
Fax : 01 40 20 91 62